



## PERELMAN AUJOURD'HUI

JOURNÉES D'ÉTUDE ORGANISÉES CONJOINTEMENT PAR CHAIRE JAMES-MCGILL D'ÉTUDE DU DISCOURS SOCIAL (UNIVERSITÉ MCGILL) ET LA CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN RHÉTORIQUE (UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES)

**18-19 OCTOBRE 2012**

---

*La sérénissime princesse RHETORIQUE régnait paisiblement depuis plusieurs siècles, et son gouvernement était si doux, qu'on lui obéissait sans contrainte. [...] Quoiqu'elle gouvernât plutôt par adresse que par force, elle avait pourtant sur pied quantité de régiments de Figures et d'Arguments, qu'elle distribuait par toutes ses places.*

– Antoine Furetière, *Nouvelle allégorique*, 1658.

Définie par les Anciens comme un art de bien dire afin de persuader (*ars bene dicendi ad suadendum*), la rhétorique conjugue une expérience concrète de la parole à une réflexion théorique sur le discours. En raison de cette dimension à la fois pratique et spéculative, elle suppose des rapports complexes entre normativité et sensibilité personnelle, universalité de la règle et relativité des usages, nécessité des modèles et incitation à l'invention verbale. C'est d'ailleurs à ce titre que cet art d'instruire et d'émouvoir, d'argumenter et de plaire a contribué de manière essentielle à former des générations d'historiens et d'essayistes, de poètes et de romanciers, d'avocats et d'orateurs. De fait, si le XIX<sup>e</sup> siècle a généralement associé la rhétorique à un verbiage ampoulé, inauthentique ou sophistique, l'un des plus grands mérites du XX<sup>e</sup> siècle consiste à avoir montré l'importance de cette tradition séculaire. Aujourd'hui, comme le rappelle Antoine Compagnon, la rhétorique a « reconquis le prestige théorique et la pertinence pratique qui avaient été les siens depuis vingt-cinq siècles<sup>1</sup> ».

Ce retour de la rhétorique à l'avant-scène des préoccupations contemporaines a été favorisé, comme la critique l'a souvent souligné, aussi bien par l'essor des sciences du langage au cours des années 1960 (cf. Marc Fumaroli, *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne*, 1999), que par l'inquiétude que nourrit aujourd'hui la manipulation de la parole au sein de l'univers de la communication médiatique (cf. Philippe Breton, *La*

---

<sup>1</sup> Antoine Compagnon, « La réhabilitation de la rhétorique au XX<sup>e</sup> siècle », dans : Marc Fumaroli (dir.), *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne*, Paris, PUF, 1999, p. 1261.

*parole manipulée*, 1997). Ce sont pourtant les travaux de Chaïm Perelman qui, en renouant dès l'immédiate après-guerre avec la tradition oratoire, jouèrent un rôle pionnier dans la redécouverte d'un savoir millénaire dont la renaissance devait constituer l'un des phénomènes majeurs de la vie intellectuelle de notre temps.

Né à Varsovie en 1912, Chaïm Perelman émigre en Belgique en 1925 et y poursuit bientôt des études en droit et en philosophie à l'Université Libre de Bruxelles, institution à laquelle il restera rattaché pendant toute sa carrière à titre de professeur de logique, de morale et de métaphysique. Marquée par l'expérience tragique de la Seconde Guerre, sa démarche procède d'abord d'une interrogation sur la notion de justice, cette préoccupation initiale inspirant même toute la suite toute son œuvre, comme en témoignent ses nombreuses contributions à la philosophie du droit (*Justice et raison*, 1963; *Droit, morale et philosophie*, 1968). En même temps, la réflexion qu'il engage autour de la notion de justice l'invite à dépasser l'opposition entre les vérités susceptibles d'une vérification empirique ou d'une démonstration logicomathématique et celles qui, enracinées dans l'expression de la sensibilité, resteraient étrangères à toute forme de rationalité. De fait, l'idée même de justice requiert à *la fois* un sentiment de la justice et une capacité à raisonner sur des valeurs, c'est-à-dire à mobiliser des arguments probables afin d'agir sur les volontés et les désirs, d'infléchir les opinions et de conduire à des prises de décision raisonnables. En ce sens, la philosophie du droit s'ouvre sur le vaste domaine des jugements de valeur et, par delà, de la rhétorique, puisqu'elle met en évidence l'importance des raisonnements dont la validité tient moins à leur évidence empirique ou logicomathématique qu'à leur force de persuasion, elle-même fondée sur des stratégies argumentatives propres à en établir la vraisemblance.

Cette redécouverte d'une rationalité proprement argumentative conduit en 1958 à la publication du *Traité de l'argumentation*, qui est sans nul doute l'ouvrage le plus célèbre de Perelman. Écrit en collaboration avec Lucie Olbrechts-Tyteca, ce livre fondateur de la « nouvelle rhétorique » devait exercer une influence aussi profonde que durable. Qu'il s'agisse du monde francophone ou anglophone, de l'Europe ou de l'Amérique du Nord, dans tous les cas, le rayonnement international exceptionnel dont a joui le *Traité* en fait un livre, comme l'écrit Thomas M. Conley, « recognized today as a landmark in the renaissance of rhetoric in this century<sup>2</sup> ».

S'il permet de ranger Perelman parmi les grands novateurs de notre temps, le *Traité* représente surtout un héritage dont l'inventaire reste encore largement à faire en raison même des influences extrêmement diverses qu'a exercées cette œuvre sur les études littéraires, mais aussi sur les diverses disciplines que forment les sciences humaines, depuis la philosophie, le droit et la linguistique jusqu'aux sciences de la communication et aux sciences politiques. Aussi ce colloque se veut-il l'occasion d'examiner, dans toute sa diversité, la postérité de l'œuvre de Perelman en tant

---

<sup>2</sup> Thomas M. Conley, *Rhetoric in the European Tradition*, Chicago / Londres, University of Chicago Press, 1990, p. 297.

qu'expression privilégiée d'une renaissance de la rhétorique. Dans ce contexte, les formes variées sous lesquelles se manifeste cet apport fondamental à la pensée de notre temps supposent que l'on cherche, entre autres :

- à voir en quoi l'œuvre de Perelman invite à relire l'histoire de la rhétorique;
- à repenser, dans une perspective critique, la division entre rhétorique de l'argumentation et rhétorique des figures;
- à interroger la postérité de Perelman en regard de ce qu'on appelle communément l'École de Bruxelles;
- à envisager l'apport de la nouvelle rhétorique à l'analyse du discours social;
- à s'intéresser à la manière dont l'œuvre de Perelman a permis de revisiter les rapports entre rhétorique et philosophie;
- à considérer plus particulièrement le rôle qu'a joué la pensée rhétorique de Perelman au Canada.

Dans tous les cas, l'approfondissement de ces indications encore sommaires requiert à l'évidence une multiplicité d'approches, dont ce colloque entend se nourrir et s'enrichir, en favorisant des interventions qui se réclament aussi bien d'une perspective philosophique ou historique que de l'analyse du discours social ou littéraire. Enfin, ces quelques pistes visent moins à orienter, dans un esprit prescriptif, les lignes de recherche des intervenants qu'à souligner l'intérêt que représente la renaissance de la tradition oratoire, dont le domaine « couvre le champ immense de la pensée non formalisée » et forme de ce fait un véritable « empire rhétorique<sup>3</sup> ».

#### **Comité scientifique**

Marc Angenot (U. McGill), Ruth Amossy (U. de Tel-Aviv), Marc André BERNIER (U. du Québec à Trois-Rivières), Diane Desrosiers-Bonin (U. McGill), Guy Haarscher (U. Libre de Bruxelles), Michel Meyer (U. Libre de Bruxelles).

#### **Comité organisateur**

Marc Angenot (U. McGill), Marc André Bernier (U. du Québec à Trois-Rivières), Marcel Côté (CÉGEP Gérard-Godin), Isabelle Lachance (U. du Québec à Trois-Rivières), Louis-André Richard (CÉGEP Sainte-Foy)

---

<sup>3</sup> Chaïm Perelman, *L'empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*, Paris, Vrin, 1977, p. 177.